

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 4 mars 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes	Sophie Baril Karine Clouâtre
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
Les conseillères, Mme Nathalie Bonneville et Mme Geneviève Girard, sont absentes

2024-03-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par M. Martin Carrier et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-003 Adoption du procès-verbal du 5 février 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 5 février 2024 a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier:

D'adopter le procès-verbal du 5 février 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de février 2024

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de février 2024.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de février 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-005 **Modification réglementaire, disposition pour les pensions de chiens**

CONSIDÉRANT l'avis de motion du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la consultation publique du 4 mars 2025;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter le projet de Règlement #401-24 en apportant les modifications de la hauteur de la clôture à 1.84 m et les dimensions minimale de l'aire de retrait à 2.23 m².

Adoptée à l'unanimité

2024-03-006 **Avis de motion, Programme Particulier de Construction (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT le besoin d'outils a des fins d'autorisation de projet particulier;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'adopter l'outil du Programme PPCMOI;

D'adopter le 1^{er} projet de réglementation du Programme PPCMOI à être envoyer à la MRC du Haut-Richelieu.

De procéder à une consultation publique concernant le projet de réglementation du Programme PPCMOI.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-007 **Mandat plans et devis, structure de route en gravier**

Le Conseil propose :

De reporter le point à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-008 **Schéma de couverture des risques incendie, SCRI – Adoption du rapport annuel An 6, final pour transmission M.S.C.**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2023;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois ont pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie nous a transmis une nouvelle version du rapport le 22 mars 2024;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

L'adoption par la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois du rapport annuel d'activités de l'An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-009 Nomination Comité Environnemental, représentant

CONSIDÉRANT **QUE** la création du CRSQV émane d'un besoin du milieu visant à travailler en intermunicipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT **QUE** l'objectif principal du CRSQV est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens en milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

CONSIDÉRANT **QUE** toute municipalité participante au CRSQV est libre de s'impliquer ou non à tout projet du comité environnement;

CONSIDÉRANT **QUE** toute décision formelle relative au CRSQV devra se prendre par résolution municipale;

CONSIDÉRANT **QUE** les participants au CRSQV ont soulevé que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre appuyé par de M. Jacques Malouin :

- Reconnaître que les enjeux environnementaux ont un impact sur la santé et la qualité de vie des citoyens;
- Appuyer la création du sous-comité environnement au sein du CRSQV;
- De déléguer Mme Sophie Baril et/ou M. Jacques Lavallée à titre de ressources municipales pour participer aux rencontres du sous-comité.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-010 Ratification du dépôt de la demande restauration de l'Église Anglicane

CONSIDÉRANT une subvention disponible par Patrimoine Canada, à 60% pour la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de l'ancienne église Anglicane ;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Sophie Baril :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention à Patrimoine Canada relativement à la restauration de la maçonnerie et de la toiture.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-011

**Contrat d'acquisition de génératrice fixe, Plan
Mesure d'Urgence**

CONSIDÉRANT la soumission la plus basse par l'entreprise R. Carpentier au montant de 57 900,00 \$.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'accorder le contrat d'acquisition d'une génératrice fixe à l'entreprise R. Carpentier au montant de 57 900,00\$.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-012

Dépenses du mois de février 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de février 2024 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de février 2024. Les dépenses représentant un montant de 325 421,11 \$.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2024-03-013

Correspondance

2024-03-014

Varia

2024-03-014.1

**Programme de la taxe sur l'essence et de la
contribution du Québec (TECQ)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Martin Carrier et résolu que:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n ° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2024-03-015

Période de questions

2024-02-016

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

La fermeture de l'Assemblée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier